
Programme de Formation

Utiliser en sécurité des produits contenant des diisocyanates dans le bâtiment

Organisation

Durée : 2 h (l'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de la première connexion)

Mode d'organisation : E-learning via une connexion sur une plateforme en ligne

Prix : 25€ HT

Contenu pédagogique

Public visé

Tout professionnel du bâtiment qui utilise des produits à base de diisocyanates.

La majorité des métiers sont concernés : étancheurs, applicateurs de résine, peintres et poseurs de revêtements, façadiers, métiers du gros œuvre dont maçons, carreleurs, charpentiers, menuisiers, plaquistes, projeteurs de mousse polyuréthane, électriciens, plombiers, chauffagistes, canaliseurs...

Objectifs pédagogiques

- *Connaître la molécule, les effets sur la santé et les voies de contamination*
- *Trouver et identifier les pictogrammes de danger sur les produits utilisés*
- *Connaître les différents types d'exposition, le risque de sensibilisation aux produits contenant des diisocyanates et les valeurs limites d'exposition professionnelle à venir*
- *Savoir réagir en cas d'exposition accidentelle avec un produit*
- *Savoir manipuler les produits contenant des diisocyanates en sécurité (température, ventilation, volatilité...)*
- *Savoir trier les emballages vides contenant ou ayant contenu des diisocyanates*
- *Connaître les EPI (équipements de protection individuelle) à utiliser*

★ Description

Les diisocyanates sont des composants chimiques présents dans les produits à base de polyuréthane (PU) et/ou de polyurée. Ils peuvent être présents avec une concentration supérieure à 0,1% en poids du mélange, dans certaines résines, peintures, mastics, colles, systèmes d'étanchéité liquide et mousses polyuréthane...



Depuis le 24 août 2023, tout travailleur salarié ou travailleur indépendant qui manipule des produits contenant des diisocyanates dont la concentration est supérieure à 0.1% en poids total, pour un usage industriel ou professionnel, ou qui supervise ces tâches, est tenu de se former à l'utilisation de ces mêmes produits en sécurité.

Cette formation est rendue obligatoire en application du règlement européen 2020/1149 du 3 août 2020.

Cette formation a été élaborée sous l'égide de la FFB, qui a décidé de mettre en place, en lien avec ses unions et syndicats de métier, et l'appui de l'OPPBTP, des modules de formation en e-learning répondant spécifiquement aux besoins des entreprises du Bâtiment.



Prérequis

Aucun



Modalités pédagogiques

La formation est réalisée à distance au moyen d'un ordinateur, d'un téléphone portable ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'activités interactives : QCM, quiz, exemples concrets basés sur des situations professionnelles...

L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de la première connexion.

La formation en e-learning est à la portée de tous, l'outil de formation étant simple d'accès et facile à utiliser.



Modalités d'évaluation et de suivi

- Test de positionnement
- Quiz tout au long de la formation.
- Evaluation finale à la fin du parcours de formation

Tout au long de la formation e-learning, l'assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours

✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 75% à l'évaluation finale.

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation valable 5 ans.